REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 0998 3501 900 4030

26 MAI 2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès , informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **LA CONSULTATION N°02/UMBB/2025,** relative á **« AMENAGEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE VALORISATION ET CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES A L'UNIVERSITE DE BOUMERDES »,** lancée en date **du 30/04/2025,** que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DU PROJET	SOUMISSIONNAIRE RETENU	MONTANT DE L`OFFRE EN TTC	DÉLAI DE RÉALISATION	NOTE TECHNIQUE /50
A MENAGEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE VALORISATION ET CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES A L'UNIVERSITE DE BOUMERDES	EURL GENI CONST BEY NIF : 001735072778684	2 879 562,00	02 mois	43.5

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de de la publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université : **www.univ-boumerdes.dz**, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret Présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, , les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics, dans **dix (10) jours** à compter de la date de la publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat dans le site web de l'université : **www.univ-boumerdes.dz**. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant,